



Proposition commerciale

Réf. : PR1511-0070

Date : 16/11/2015

Date de fin de validité : 01/12/2015

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

Tél.: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.11.79.25
Email: frederic@rmedia.fr
Web: http://www.rmedia.fr

Adressé à:

Les Déménageurs Bretons

28 Rue d'en Haut
62130 Roëllecourt

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Flocage de votre Renault Master - Conception graphique selon votre brief et dans le respect de la charte graphique - BAT - Impression / découpe vinyl en polymère et lamination = protection uv + anti rayure - Pose sur votre véhicule La pose est à prévoir sous abris selon les conditions météorologiques et selon le planning de production. Votre véhicule doit être préalablement lavé et séché par vos soins avant l'intervention pour une bonne adhésion de la matière et la pérennité du flocage (la zone concernée par le flocage). Au cas où votre véhicule serait sale : vous serez facturé d'un forfait nettoyage de 45,00€ TTC. Votre véhicule sera mis à disposition du prestataire pour une journée complète - journée qui sera définie avec le prestataire.	0%	680,00	1	680,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Total HT	680,00
Total TTC	680,00

Conditions de règlement: 50% à la signature du présent, 50% à la livraison.
La signature du devis vaut acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente de R'Média.

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER
RESERVE DE PROPRIETE :
loi du 12/05/1980 N°80335

La prestation livrée reste l'entière propriété de R'Média jusqu'au paiement intégral de la prestation.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Pénalités exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Taux de pénalité en vigueur. (article L 441-6 du code de Commerce)
Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.